

Évaluation des édifices municipaux

Accessibilité universelle

Date : 20 mai 2016

Lieu : **Pavillon Saint-Sacrement (2269, rue Alice)**

Sommaire

1. Bâtiment respectant en grande partie l'accessibilité universelle;
2. Accès direct au rez-de-chaussée et plusieurs salles à ce niveau;
3. Salles de toilette : souci du détail favorisant une grande accessibilité;
4. Entrée secondaire directe à une salle ciblée pour les personnes à mobilité réduite.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Accessibilité générale du bâtiment :

- Bâtiment respectant en grande partie l'accessibilité universelle.
- Accès direct au rez-de-chaussée et plusieurs salles à ce niveau.
- Entrée secondaire à une salle particulièrement ciblée pour l'accessibilité universelle (capacité maximale d'environ 40 personnes). Photo de la salle :



2. Rampes :

- La rampe d'accès de l'entrée principale a une pente adéquate et s'utilise facilement. Par contre, elle devrait avoir des mains courantes.



- La rampe d'accès arrière, qui donne sur une salle accessible, a une pente qui ne respecte pas les normes : 680 mm de Haut X 4 300 mm de Long (donc une pente de **1 : 6,3**, alors qu'elle doit être **d'au plus 1 : 12**). Par contre, ses autres particularités sont parfaites (aire libre, main courant, etc.). Note : Nous ferons bientôt un test avec une personne handicapée pour vérifier son utilisation.



3. Salle de toilettes :

Comme il y a plusieurs salles de toilettes dans ce bâtiment, voici quelques notes supplémentaires sur les trois principales :

- Salle Manic (Hommes et femmes) :
 - Il s'agit de salles de toilettes avec plusieurs cabines;
 - Excellente accessibilité et souci du détail. Par exemple, miroir incliné pour personnes en fauteuil roulant;
 - Précisions :
 - Le dégagement entre toilette et le mur est plus petit qu'exigé (200 mm et 250 mm plutôt qu'entre 285 mm et 305 mm)
 - Manque un crochet porte-manteau intérieur à chaque porte.
 - Photos :



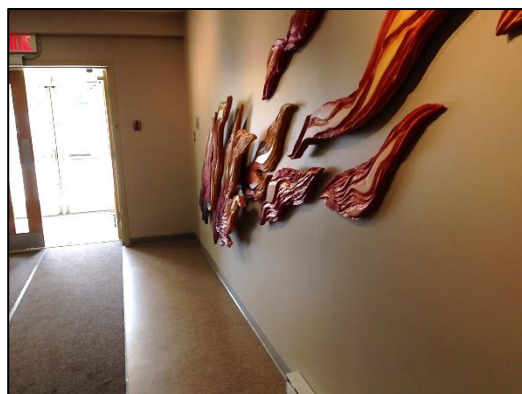
➤ Salle Tounustouc :

- Il s'agit d'une salle de toilette universelle (une seule cabine);
- Beaucoup d'espace et répond à toutes les exigences;
- Précisions : manque un crochet porte-manteau intérieur;
- Photo :



4. Aide handicapés visuels :

- Un obstacle au mur, près de l'entrée principale pourrait nuire à une personne handicapée visuelle. Photo :



- Certaines escaliers ne

mains courantes des se prolongent pas de

300 mm et sont d'une hauteur plus haute que 965 mm, mais, à mon avis, demeurent adéquates. Photo :



Date : _____

Lieu inspecté : _____

Catégories	Critères	Cochez si respecté
------------	----------	--------------------

STATIONNEMENTS

3	Au minimum une place pour personnes handicapées pour un stationnement d'au moins 25 places desservant un bâtiment (p. 22)	<input type="checkbox"/>
	Le plus près possible de l'entrée sans obstacles du bâtiment la plus rapprochée	<input type="checkbox"/>
	Chaque place doit avoir une largeur minimale de 2 400 mm	<input type="checkbox"/>
Pas lignage au moment de la visite	Chaque place doit comporter une allée latérale de circulation d'au moins 1 500 mm, parallèle sur toute la longueur de la place et indiquée par un marquage contrastant	<input type="checkbox"/>

RAMPES (Note : Ici, évaluation de la rampe avant. Pour celle arrière, voir à la fin du document)

	Si pas accès à l'entrée au niveau du trottoir, doit avoir une rampe d'accès conforme (p. 11)	<input type="checkbox"/>
1450 mm	Une largeur libre d'au moins 870 mm entre deux mains courantes et d'au plus 920 mm (p. 37)	<input type="checkbox"/>
300mm H / 3190 mm L	Une pente d'au plus 1 : 12 (p. 37)	<input type="checkbox"/>
	Un palier d'au moins 1 500 sur 1 500 mm au haut et au bas (p. 37)	<input type="checkbox"/>
Rampe avant : N/A. Oui, pour rampe arrière.	Un palier d'au moins 1 200 mm de longueur et d'au moins la même largeur que la rampe lorsque 1) intervalle d'au plus 9 m en longueur 2) changement brusque de direction (p. 38, bel exemple visuel)	<input type="checkbox"/>
1/10... donc manque main courante	Les planchers ou les allées (ex : bâtiment au trottoir) ayant une pente supérieure à 1 : 20 doivent être conçus comme des rampes	<input type="checkbox"/>

ENTRÉES ET PORTES

2 sur 4	Au moins 50 % des entrées piétonnières sont sans obstacles (p. 11)	<input type="checkbox"/>
	Largeur libre de l'ouverture d'au moins 800 mm lorsque la porte est ouverte à 90 degrés (p. 31)	<input type="checkbox"/>
Automatique	Ouverture (poignées) doit être possible sans exiger un effort spécial de préhension ni une rotation du poignet	<input type="checkbox"/>
	Hauteur du seuil (p. 16 et 31) - 1 : 2 si 13 mm et moins / 1 : 12 si plus de 13 mm	<input type="checkbox"/>
	Mécanisme d'ouverture automatique (ferme-porte de minimum 3 secondes) OU dégagement latéral de 300 mm si on pousse la porte et 600 mm si on tire la porte (p. 33-35) **	<input type="checkbox"/>

** : Salle Outarde : porte ouvre facilement, mais pas la meilleure poignée / Salle Manic : bec de cane / Salle Toulnoustouc : bec de cane

	Si vestibule (ex : urbanisme?) doit avoir une distance libre, entre 2 portes consécutives, d'au moins 1 200 mm en plus de la largeur de toute porte qui empiète sur le parcours entre les 2 portes (p. 36)	<input type="checkbox"/>
PARCOURS SANS OBSTACLES		
	Avoir une largeur libre d'au moins 920 mm (p. 15)	<input type="checkbox"/>
N/A	Peut comporter des rampes ou des appareils élévateurs à plate-forme, s'il y a une différence de niveau	<input type="checkbox"/>
	Plus de 30 m de longueur : à chaque intervalle de 30 m, des sections d'au moins 1,5 m de largeur X longueur	<input type="checkbox"/>
PLANCHERS ET VOIES PIÉTONNIÈRES		
	Ne doivent pas comporter d'ouverture qui permette le passage d'une sphère de plus de 13 mm de diamètre	<input type="checkbox"/>
	Doivent être tels que toute ouverture allongée soit à peu près perpendiculaire à la direction de la circulation	<input type="checkbox"/>
	Doivent être stables, fermes et antidérapants (p. 15)	<input type="checkbox"/>
	Doivent comporter une pente de transition d'au plus 1 : 2 à chaque différence de niveau d'au plus 13 mm	<input type="checkbox"/>
	Doivent être inclinés ou comporter une rampe pour chaque différence de niveau supérieur à 13 mm	<input type="checkbox"/>
COMMANDES		
1 000 mm. mécanisme d'ouverture	Doivent être situées à une hauteur comprise entre 400 mm et 1 200 mm (inclut interrupteurs, boutons d'appel et prises de courant)	<input type="checkbox"/>
APPAREILS ÉLÉVATEURS		
N/A	Hôtel de ville seulement - Norme CAN/CSA-B355 (appareils élévateurs pour personnes handicapées)	<input type="checkbox"/>
N/A	Chaque porte palière doit être équipée d'un mécanisme d'ouverture électrique	<input type="checkbox"/>
N/A	Dimensions de 800 mm sur 1 500 mm pour accueillir une personne en fauteuil roulant et un accompagnateur	<input type="checkbox"/>
PLACES POUR FAUTEUILS ROULANTS		
N/A	Endroits à vérifier : arénas, Centre des arts, Jardin des glaciers	<input type="checkbox"/>
N/A	Dans les établissements de réunion, le nombre de places prévues pour les fauteuils roulants dans les pièces ou les aires avec sièges fixes qui sont utilisées par le public doit être conforme au tableau 3.8.2.1 (p. 21)	<input type="checkbox"/>
N/A	Être des surfaces horizontales dégagées ou horizontales avec sièges amovibles	<input type="checkbox"/>
N/A	Mesurer au moins 900 mm de largeur sur 1 525 mm de longueur si l'accès doit se faire latéralement ou au moins 1 220 mm de longueur, s'il doit se faire par l'avant ou par l'arrière	<input type="checkbox"/>
N/A	Être disposées de façon à ce qu'au moins 2 d'entre elles soient côte à côte	<input type="checkbox"/>
N/A	Être situées à côté d'un parcours sans obstacles sans empiéter sur l'accès à une rangée de sièges ou à une allée	<input type="checkbox"/>

N/A	Offrir un choix d'emplacements parmi les places prévues ainsi qu'une vue dégagée sur l'événement présenté	<input type="checkbox"/>
SALLE DE TOILETTES		
Note : voir les commentaires à la fin pour cette section : 3 salles de toilettes différentes évaluées.	Salle de toilettes avec plusieurs cabines (p. 41-42, voir image), au moins une cabine doit être...	
	D'au moins 1 500 mm de largeur sur 1 500 mm de profondeur	<input type="checkbox"/>
	Avec une toilette dont le dégagement entre l'appareil et l'une des parois adjacentes est d'au moins 285 mm et d'au plus 305 mm	<input type="checkbox"/>
	Avec une toilette équipée d'un abattant situé entre 400 et 460 mm au-dessus du plancher	<input type="checkbox"/>
	Avec une toilette équipée d'une chasse d'eau à action manuelle facilement accessible à une personne en fauteuil roulant ou encore actionnée automatiquement	<input type="checkbox"/>
	Avec une toilette équipée d'un dossier, comme un couvercle	<input type="checkbox"/>
	Avec une toilette équipée d'un abattant sans mécanisme à ressorts	<input type="checkbox"/>
	Salle de toilettes universelle (une seule cabine, p. 25, 44-45) :	
	D'au moins 1 700 mm de largeur sur 1 700 mm de profondeur	<input type="checkbox"/>
	Une aire libre d'au moins 1 500 mm de diamètre	<input type="checkbox"/>
	Un dégagement d'au moins 875 mm de la toilette au mur latéral opposé	<input type="checkbox"/>
	Une porte qui se verrouille de l'intérieur, qui peut se déverrouiller de l'extérieur en cas d'urgence	<input type="checkbox"/>
	PLUS les autres critères décrits dans la salles de toilettes avec plusieurs cabines et cette section	<input type="checkbox"/>
	Porte pour salle de toilettes (voir p. 41) :	
	Qui se verrouille de l'intérieur avec le poing	<input type="checkbox"/>
	Qui offre un dégagement d'au moins 800 mm en position ouverte	<input type="checkbox"/>
	Qui s'ouvre vers l'extérieur, à moins qu'il n'y ait, à l'intérieur de la cabine, une aire libre d'au moins 1 200 mm de diamètre	<input type="checkbox"/>
	Munie, du côté intérieur, d'une poignée d'au moins 140 mm de longueur, dont le centre se trouve à une distance comprise entre 200 et 300 mm du côté charnières de la porte et entre 900 et 1 000 mm au-dessus du plancher	<input type="checkbox"/>
	Munie d'une poignée extérieure près du côté pêne	<input type="checkbox"/>
	Barres d'appui (voir p. 41) :	
	Fixées horizontalement à la paroi latérale la plus près du W.-C. et se prolongeant d'au moins 450 mm de part et d'autre de la projection du devant du W.-C. sur cette paroi	<input type="checkbox"/>
	Des barres d'appui d'au moins 600 mm de longueur, fixées horizontalement au mur arrière de manière à être centrées par rapport à la cuvette de W.-C. lorsque cette dernière n'a pas de réservoir d'eau	<input type="checkbox"/>
	Fixées entre 840 et 920 mm au-dessus du plancher	<input type="checkbox"/>

	Pouvant résister à une charge d'au moins 1,3 kN appliquée verticalement ou horizontalement	<input type="checkbox"/>
	Ayant un diamètre compris entre 30 et 40 mm	<input type="checkbox"/>
	Offrant un dégagement, par rapport à la paroi, compris entre 35 et 45 mm	<input type="checkbox"/>
	Lavabo (p. 43-44, voir image) :	
	Placé de telle sorte qu'il y ait au moins 460 mm entre son axe et la paroi latérale	<input type="checkbox"/>
	Dont la bordure est à au plus 865 mm au-dessus du plancher	<input type="checkbox"/>
	Qui offre un dégagement, en dessous, d'au moins 760 mm de largeur, 685 mm de hauteur à 280 mm de l'extrémité avant et 230 mm de hauteur sur une distance comprise entre 280 et 430 mm par rapport à l'extrémité avant	<input type="checkbox"/>
	Dont les tuyaux sont calorifugés, s'il y a risque de brûlure	<input type="checkbox"/>
	Avec distributeur de savon situé près du lavabo, à au plus 1 200 mm au-dessus du plancher et à un endroit accessible aux personnes en fauteuil roulant	<input type="checkbox"/>
	Avec distributeur de serviettes ou appareil sèche-mains situé près du lavabo, à au plus 1 200 mm au-dessus du plancher, à un endroit accessible aux personnes en fauteuil roulant	<input type="checkbox"/>
	Si miroir dans salle de toilettes, doit être fixé au mur de façon que le bas du miroir ne soit pas à plus de 1 m du sol OU être incliné par rapport à la verticale de façon à pouvoir être utilisé par une personne en fauteuil roulant	<input type="checkbox"/>
	Un crochet portemanteau fixé au maximum à 1 200 mm au-dessus du plancher, sur une paroi latérale, et formant une saillie d'au plus 50 mm (voir p. 42)	<input type="checkbox"/>
	Un dégagement d'au moins 1 700 mm entre la face extérieure du devant de la cabine et la face d'une porte de la salle de toilettes s'ouvrant vers l'intérieur, et un dégagement de 1400 mm entre la face extérieure du devant de la cabine et tout appareil sanitaire fixé au mur (voir p. 42)	<input type="checkbox"/>
SIGNALISATION		
Non	Entrées et salles de toilettes indiquées au moyen du pictogramme d'accessibilité aux personnes handicapées	<input type="checkbox"/>
	Si salle de toilettes non conçues pour personnes handicapées, indications vers celle qui l'est (p. 28)	<input type="checkbox"/>
	Stationnement : Panneau de signalisation P-150-5 normalisé par le MTQ	<input type="checkbox"/>
ALLÉES EXTÉRIEURES		
	Surface antidérapante, continue et unie	<input type="checkbox"/>
	Largeur d'au moins 1 100 mm	<input type="checkbox"/>
	Palier adjacent à l'entrée qui est conforme aux exigences (voir autres catégories)	<input type="checkbox"/>
	Si une allée extérieure mesure plus de 30 m de longueur, elle doit compter, à des intervalles d'au plus 30 m, des sections d'au moins 1 500 mm de largeur sur 2 000 mm de longueur	<input type="checkbox"/>

COMPTOIRS		
N/A	Endroits à vérifier : Urbanisme, Trésorerie, Centre des arts, Électricité, Cour Municipale (p. 47)	<input type="checkbox"/>
N/A	Tous les comptoirs de service au public qui ont plus de 2 m de longueur doivent avoir, au moins une section sans obstacles d'au moins 760 mm de longueur et sa surface doit être à au plus 865 mm au-dessus du sol	<input type="checkbox"/>
FONTAINES		
Il n'y en a pas	S'il y en a de prévues, au moins une avec :	
	Un gicleur situé près de l'avant, à au plus 915 mm au-dessus du plancher	<input type="checkbox"/>
	Une commande automatique ou qui permet à une personne en position assise de la manoeuvrer d'une main sans avoir à exercer une force supérieure à 22 N	<input type="checkbox"/>
	<i>Note importante : Un dégagement sous la fontaine est utile à une personne utilisant un fauteuil roulant; par contre, il ne peut être détecté par une personne utilisant une canne blanche</i>	<input type="checkbox"/>
APPAREILS D'AIDE À L'AUDITION		
	Endroits à vérifier : Centre des arts seulement	<input type="checkbox"/>
	Les salles de spectacle qui ont plus de 100 m ² de surface doivent être équipées d'appareils d'aide à l'audition desservant tout l'espace occupé par des sièges (p. 40 pour types de système possibles)	<input type="checkbox"/>
AIDE - HANDICAPÉS VISUELS		
Note : structure au mur à l'entrée (flammes). Pas un danger, mais pourrait nuire en cas d'évacuation.	Les obstacles situés à moins de 1 980 mm du plancher ne doivent pas empiéter de plus de 100 mm horizontalement sur un passage d'issue, un corridor commun, un corridor utilisé par le public de façon à ne pas constituer un danger pour des personnes ayant une incapacité visuelle qui se déplaceraient en longeant les murs (voir p. 52-53)	<input type="checkbox"/>
	EXCEPTION : Les obstacles peuvent empiéter de plus de 100 mm horizontalement, à condition que le dégagement entre l'obstacle et le plancher soit inférieur à 680 mm. (p. 54)	<input type="checkbox"/>
	Rampes, marches et escaliers :	
	Doivent comporter une surface antidérapante	<input type="checkbox"/>
	S'ils sont accessibles au public, le nez des marches, le bord du palier ou le début et la fin des rampes doit avoir une couleur contrastante ou un motif distinctif de manière à se démarquer du reste de leur surface	<input type="checkbox"/>
	Mains courantes :	
Oui, en général dans le bâtiment	Doivent être faciles à saisir sur toute leur longueur	<input type="checkbox"/>

	Si elles ont une section circulaire, avoir au moins 30 mm et au plus 43 mm de diamètre ou si elles ont une section non circulaire, avoir au moins 100 mm et au plus 125 mm de périmètre et une section transversale dont la plus grande dimension est d'au plus 45 mm	<input type="checkbox"/>
La majorité un peu plus hautes	Doivent être à une hauteur d'au moins 865 mm et d'au plus 965 mm (voir p. 56)	<input type="checkbox"/>
	Au moins une main courante doit être continue sur toute la longueur de l'escalier ou de la rampe, y compris les paliers (voir exception, p. 56)	<input type="checkbox"/>
Certaines ne respectent pas le prolongement	Les escaliers et les rampes (d'issue?) doivent avoir au moins une main courante latérale qui se prolonge horizontalement sur au moins 300 mm à chaque extrémité (voir p. 57)	<input type="checkbox"/>